

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE SESSION 2022

SPÉCIALITÉS LIÉES AUX MÉTIERS DU BÂTIMENT, DU BOIS, DES MÉTAUX ET DE LA MAINTENANCE IMMOBILIÈRE

Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 4

L'épreuve écrite d'admissibilité commune aux deux concours consiste en l'étude de cas ou d'un dossier technique permettant d'apprécier les qualités de réflexion et le sens de l'organisation du candidat.

Cette épreuve comporte l'analyse d'une situation nécessitant un traitement ou une opération technique ainsi que la rédaction d'un compte rendu ou d'un rapport d'intervention présentant les solutions adaptées au cas soumis (telles que gestion prévisionnelle de travaux, organisation d'une production ou d'un chantier).

Cette épreuve peut faire appel à des notions élémentaires du code des marchés publics, des règles sur la maîtrise d'ouvrage publique et des dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité au travail.

Les problèmes posés peuvent se présenter sous la forme de questionnaire à choix multiples, fiches techniques, tableaux, grilles, diagrammes, plans, schémas ou croquis à analyser, à remplir, à compléter ou tout autre mode d'interrogation du même type.

Sujet noté sur 20 points comportant 7 pages (sujet + annexes).

Le candidat ne doit pas répondre sur le sujet.

Chaque réponse doit être reportée sur votre copie en rappelant le numéro de la question.

L'usage de documents autres que ceux fournis dans ce sujet, matériel informatique ou smartphone. Seule la calculatrice non programmable est autorisée.

QUESTIONS COMMUNES (sur 4 points)

- 1) Citer trois ministres en poste actuellement ? **1 point**
- 2) À quel ministère est rattachée l'administration pénitentiaire ? **0,5 point**
- 3) Qui est le garde des sceaux ? **0,5 point**
- 4) Que signifient les sigles DISP / APIJ / RPE ? **1,5 point**
- 5) En quelle année a été promulguée la loi pénitentiaire ? **0,5 point**

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS À RÉPONSES COURTES (sur 6 points)

- 1) Jusqu'au **31 décembre 2022 inclus**, le seuil en dessous duquel la procédure de publicité et de mise en concurrence du marché public de travaux n'est pas obligatoire a été relevé jusqu'à quel montant ?
- 2) Citer trois contrôles réglementaires obligatoires au sein d'un établissement pénitentiaire.
- 3) Que signifie les sigles AE et CP en matière budgétaire ?
- 4) Comment s'appelle la plate-forme de dématérialisation des procédures de marché de l'État ?
- 5) Qu'est-ce qu'un ERP ?
- 6) Citer trois éléments d'une mission de Maîtrise d'œuvre ?

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE DE CAS (sur 9 points)

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

1) Dans une courte note, vous expliquerez en quoi consiste l'accessibilité à l'établissement et ses abords, les possibilités de dérogations mais également les partenaires internes et externes que vous associez dans ce projet.

3 points

2) Au regard de la situation de votre établissement, il est décidé de réaliser d'abord une mise en conformité de l'accès des personnels administratifs. Pour vous aider dans le lancement du projet, le collègue d'un établissement similaire vous a communiqué des plans.

Tournez la page S.V.P.

A) Vous réalisez une fiche financière toutes dépenses confondues en prenant comme hypothèse les coûts suivants : 2 000 euros/m² pour les locaux administratifs

3 points

B) Sur le modèle du planning joint, vous réaliserez sur votre copie le calendrier prévisionnel de l'opération détaillant les différentes phases successives ou concomitantes de la préparation à l'achèvement des garanties.

Vous ne ferez appel qu'à un seul MOE pour l'ensemble des locaux et les entreprises retenues le seront pour l'ensemble du projet.

3 points

ANNEXES

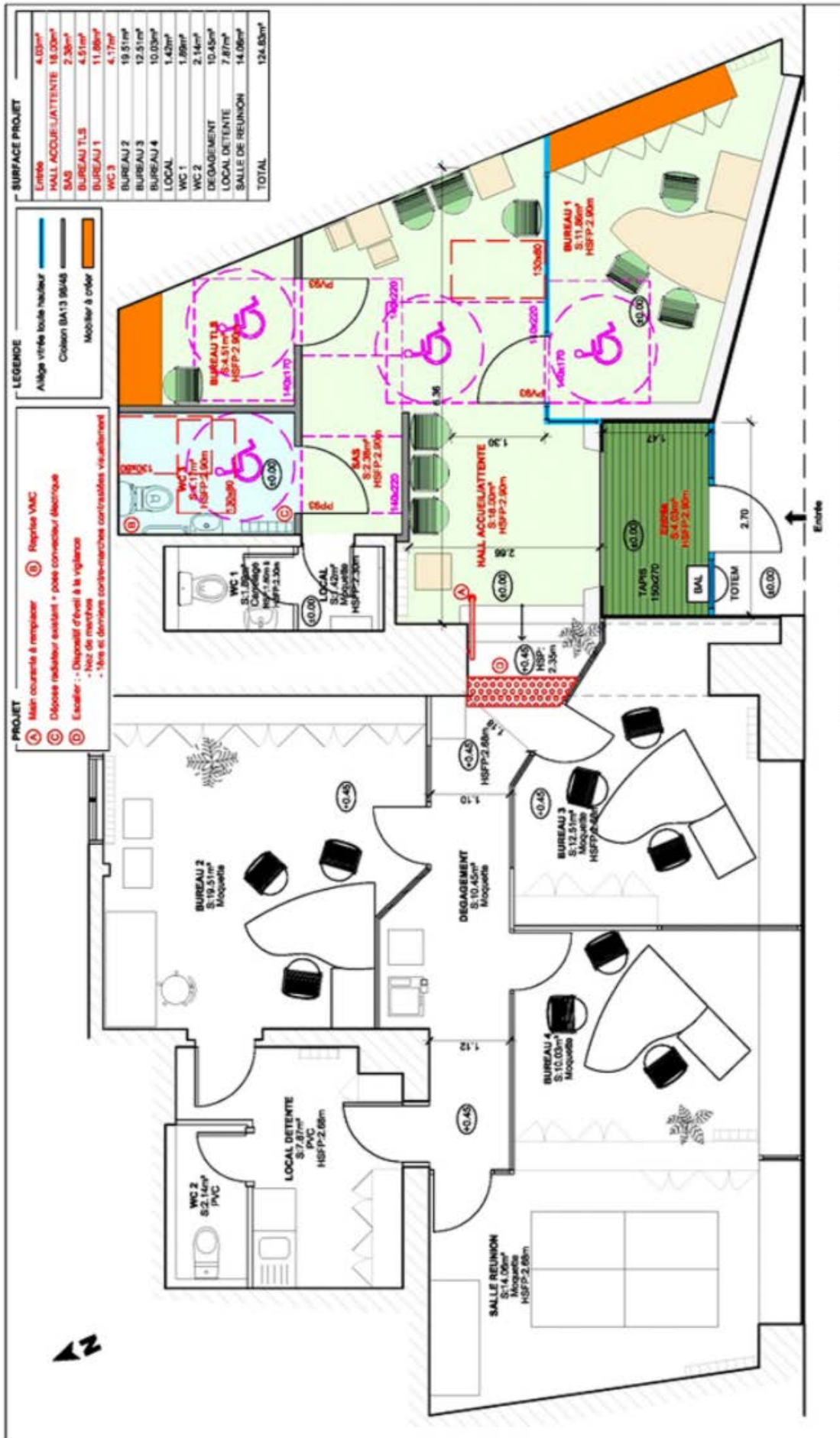
Annexe 1

Plan d'accessibilité

Annexe 2

Planning prévisonnel

ANNEXE 1



ANNEXE 2

		Année N												Année N+1											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	septembr	Octobre	novembr	décembr	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	septembr	Octobre	novembr	décembr
Etude																									
Travaux																									